

TOLBIAC DE NOUVEAU EN GREVE

Pour la deuxième fois en moins d'un mois, les agents du C.A.D. de TOLBIAC ont décidé, face à une direction qui ne les entend pas, de se mettre en grève. Leur exigence n'est pourtant pas incompréhensible : **NEGOCIER !!!**

- NÉGOCIER** l'organisation projetée au travers de la réforme
- NÉGOCIER** sur les effectifs qui dans le projet sont à la baisse et sont établis sans tenir compte la densité et la complexité des réseaux d'Ile de France.
- NÉGOCIER** sur les évolutions de carrière.
- NÉGOCIER** avec une réelle prise en compte des agents, ce qui sous-tend de déplacer autre chose que des virgules dans un document.
- NÉGOCIER** sans mettre la pression aux agents.

Au lieu de cela, les directions prennent les agents et leurs organismes de représentation pour ce qu'ils ne sont pas : jugez plutôt !

A Paris Nord, suite au premier mouvement de grève du CAD TOLBIAC, la direction reporte le dossier CAD au mois d'octobre et reporte les entretiens individuels.

A Saint Mandé, par contre, le dossier suit son cours et sera examiné le 24 septembre 2007 en CMP ; Saint Mandé étant le centre preneur c'est à ce dernier qu'appartient la décision finale. Ce qui ne passe pas dans un centre, la direction tente de le faire passer dans un autre. La boucle serait ainsi bouclée, les agents de Tolbiac n'auraient plus qu'à prendre le métro direction Saint Mandé.

Mauvais calcul !!

Le CAD TOLBIAC n'est pas dupe des louvoiements de la direction ;

Ils exigent :

- Le retrait du dossier CAD de l'ordre du jour du CMP de St Mandé
- L'ouverture de véritables négociations incluant les deux centres et les représentants du personnel
- La réunion d'un inter CMP et inter CHSCT avant toute décision des directions
-

Sans réponse sur ces 3 points, les agents grévistes décident de poursuivre la grève.

Ils ont réaffirmé leur volonté de ne pas déménager dans l'état actuel du dossier. Lors d'une nouvelle A.G. de personnel, jeudi 20, les agents décideront des suites à donner au mouvement.

La CGT de St Mandé interviendra auprès du directeur de ce centre afin d'exiger le retrait du dossier CAD de l'ordre du jour de leur CMP

Elle appelle toutes les organisations syndicales siégeant dans l'organisme de refuser de traiter de ce dossier en CMP et d'y émettre un avis.

Paris, le 19 septembre 2007